

République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du 25 avril 2016, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir.

Acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit complémentaire de 46 880 F pour couvrir les frais et honoraires de Me Lazzarotto et de l'étude Gampert, notaire, liés à l'acquisition de la parcelle, de Madame Françoise et Monsieur Fernand GARDY, N° 1176, feuille 39, du plan cadastral de la Commune de Vandoeuvres, représentant une superficie totale de 2 124 mètres carrés.

Ce crédit sera intégré au coût d'acquisition de la parcelle et affecté au patrimoine financier, compte 123.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 juin 2016.

Vandœuvres, le 4 mai 2016

La présidente du Conseil municipal Claire HUYGHUES-DESPOINTES